



ARRÊTÉ DU MAIRE 07.2026

ARRÊTÉ DE NOMINATION STAGIAIRE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE *Mme Myriam Chapotte*

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2010-330 du 22/03/2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2010-329 du 26/03/2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 92-1194 du 04/11/1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°DE-2026-014 en date du 04/03/2026 créant l'emploi de rédacteur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 H 15,
Vu la vacance d'emploi déclarée au Centre de Gestion,
Vu l'inscription de Madame Myriam CHAPOTTE sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, établie par le Centre de Gestion,

Vu la situation administrative de l'intéressée : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe classée à l'échelon 06,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame **Myriam CHAPOTTE**, née le 15/03/1967, est nommée stagiaire dans le grade de rédacteur à compter du **01/04/2026**, pour une durée de **6 mois**.

Article 2 : A l'issue de la période de stage, elle sera soit titularisée si ses services ont donné satisfaction, soit réintégrée dans son cadre d'emplois d'origine. A titre exceptionnel, la période de stage pourra être prolongée d'une durée maximale fixée par le statut particulier du cadre d'emplois.

Article 3 : A compter du **01/04/2026**, Madame **Myriam CHAPOTTE** est classée à l'échelon **05** (indice brut 415) **avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois 21 jours** et sera rémunérée sur la base de l'indice majoré 377, dans la proportion de **25.25/35ème**.

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de réception de l'AR: 12/03/2026
025-212502561-AI_001_2026-AI
A G E D I

Mairie 6 Grande Rue 25140 FRAMBOUHANS
Tel : 03 81 68 60 63
E-mail : mairie@frambouhans.fr
Site : www.frambouhans.fr

Article 4 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis au Représentant de l'Etat, et dont ampliation sera remise :

- au Comptable de la collectivité,
- au Président du Centre de Gestion du Doubs

Fait à FRAMBOUHANS, le 11.03.2026
Le Maire,

Notifié à l'intéressée le :

Signature de l'agent :

Franck VILLEMAIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/> ,
- informe que l'intéressée peut consulter le site du www.cdg25.org pour en savoir plus sur la gestion de ses données personnelles et pour exercer ses droits.

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

025-212502561-AI_001_2026-AI

A G E D I

6 Grande Rue 25140 FRAMBOUHANS

Tel : 03 81 68 60 63

-mail : mairie@frambohans.fr

Site : www.frambohans.fr